

Etude d'égouts: Honoraires de M. Schaffauer.

Le Président expose au Conseil municipal:

1°) Une pour répondre à une demande relative aux travaux d'équipement national envisagés par les instructions ministérielles, M. Schaffauer, Ingénieur 107 B° de Scopone à Nancy a été chargé en 1967 de procéder à l'étude d'un projet de plan d'assainissement du village et, en particulier de travaux de construction d'égouts et que ledit projet s'élevant à 3.292.769<sup>f</sup> a été déposé en mairie le 31 Janvier 1968

2°) Une par suite de l'insuffisance des disponibilités financières de la Commune et de l'impossibilité de recevoir des subventions de l'Etat, la date à laquelle les travaux pourront être réalisés ne peut être envisagée et que dans ces conditions, il convient de régler à M. Schaffauer le montant des honoraires auxquels il a droit pour son travail depuis 1968

Décide d'autoriser M. Le Maire à régler ledits honoraires et ouvrir à cet effet un crédit de 22.989<sup>f</sup> au titre des restes à payer de l'ex 1968 en précisant toutefois que si les constructions envisagées sont réalisées dans un avenir prochain par sous la direction de M. Schaffauer, la somme réglée en exécution de la présente délibération sera précomptée sur la totalité des honoraires dus pour l'ensemble des travaux dus par l'ensemble des travaux dans les conditions prévues par le décret du 2 Février

36307